



Pôle Erdre et Loire

Décision n°2025-346

Objet : Nantes – route de Saint-Joseph – Classement des parcelles cadastrées VV n°244 et VV n°247

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2024-951 du 7 novembre 2024 relative au déclassement de la parcelle cadastrée VV n°248 et à l'échange foncier avec soulte, notamment des parcelles VV n°244 et VV n°247 appartenant à CAPINVESTMENT au profit de Nantes Métropole, situées 511 route de Saint-Joseph à Nantes,

Considérant que ces parcelles seront affectées à l'usage direct du public afin d'élargir le trottoir,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – route de Saint-Joseph – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées VV n°244 et vv n°247.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **10 AVR. 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le :

11 AVR. 2025